
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
en UN lot, au plus offrant et dernier enchérisseur
d'une aire de stationnement n° 25 (lot n° 51) située au sous-sol
de la copropriété LE VILLAGE DU GLACIER – 3, Rue du Clos de la Corruaz
74400 CHAMONIX MONT-BLANC

Adjudication fixée au **jeudi 16 mai 2024 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74), au Palais de justice de ladite ville sis 18, quai du Parquet.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente, la vente aura lieu en **UN lot** sur la mise à prix de :

CINQ MILLE EUROS (5.000 €)
FRAIS EN SUS

A la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER LE VILLAGE DU GLACIER**, sis 3, rue du Clos de la Corruaz 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC, représenté par son Syndic en exercice, la société FONCIA MONT-BLANC, SAS immatriculée au RCS d'ANNECY sous le n° 489 430 629, dont le siège social est sis 271, rue Pellissier – 74700 SALLANCHES.

ayant pour Avocat Maître Agnès RIBES (Association Cabinet RIBES et Associés).

DESIGNATION

Sur la commune de **CHAMONIX-MONT-BLANC (74)**, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé **LE VILLAGE DU GLACIER** sis 3, rue du Clos de la Corruaz, cadastré section **E** sous le numéro **3890 (25 a 83 ca)**, comprenant cinq édifices identifiés sous les lettres de A à H, édifiés sur deux niveaux affectés à l'habitation et de jardins privatifs et communs.

Au sous-sol, les places de parking correspondent aux lots n°27 à 51 et sont numérotés aire de stationnement n°1 à aire de stationnement n°25.

Le lot n°51 : aire de stationnement n° 25 située au sous-sol de la copropriété avec les 8/1000° de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble et les 8/1000° des parties communes spéciales du bâtiment.

L'aire de stationnement présente une superficie de 14,57 m². Côté gauche de l'aire de stationnement a été édifié un mur en parpaing.

Occupation : Aux termes du procès-verbal de description dressé le 3 août 2023, il est indiqué que :

« D'après les informations obtenues, il n'y a pas de contrat de bail relatif à ce bien. Il est occupé par Monsieur LUGON lui-même qui est domicilié à SAINT-MARTIN (97) ».

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation, sans recours contre le vendeur poursuivant la vente.

Syndic : FONCIA MONT BLANC prise en son agence sise 673, Avenue des Alpes – 74310 LES HOUCHES

Le tout plus amplement décrit au procès-verbal de description dressé par la SELARL Ségolène BAILLEUL, Commissaire de Justice à SALLANCHES (74), le 3 août 2023.

Le cahier des conditions de vente et le procès-verbal de description peuvent être consultés soit au greffe du Juge de l'Exécution de BONNEVILLE, soit au cabinet de l'Avocat poursuivant.

VISITE

Une visite des biens sera organisée par la SELARL Ségolène BAILLEUL, commissaire de justice à SALLANCHES (74), le **Vendredi 3 mai 2024 de 15 h 00 à 16 h 00.**

ENCHERES

En conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

- au cabinet RIBES et ASSOCIES, Avocats à CLUSES – 74300 - Tél. : 04.50.98.16.47,
- au greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) où le cahier des conditions de la vente est déposé (R.G. n° 23/01492) - Tél. : 04.50.25.48.00.

Fait à CLUSES, le 25 mars 2024.